ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2006

présenté par M. Jacob, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 47

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« une TVA à taux réduit »,

les mots:

« un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amélioration rédactionnelle.